



**Quimperlé
 Communauté
 Kemperle
 Kumuniezh**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 10 mars 2022, s'est réuni le 17 mars 2022 à 18h00, Salle du conseil de Quimperlé Communauté à Quimperlé, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIOSSEC.

Nombre de conseillers :

En exercice : 52

Présents : 46 jusqu'à 19h20, 47 jusqu'à 20h30, 46 jusqu'à 20h40, puis 45

Votants : 51

Secrétaire de séance : Florence PENCHE

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

ARZANO : Marie-Françoise LE ROCH
BANNALEC : Christophe LE ROUX, Marie-France LE COZ, Denis BARGUIL, Guy DOEUFF, Martine PRIMA
BAYE : Pascal BOZEC
CLOHARS-CARNOËT : Jacques JULOUX, Denez DUIGOU, Loïc PRIMA
GUILLIGOMARC'H : Alain FOLLIC
LE TRÉVOUX : Elina VANDENBROUCKE, Daniel HANOCQ
LOCUNOLÉ : Corinne COLLET
MELLAC : Franck CHAPOULIE, Nolwenn LE CRANN, Christophe LESCOAT
MOËLAN-SUR-MER : Marie-Louise GRISEL, Gwenaël HERROUET, Franck BERTHET, Christelle FENEON, Christophe RIVALLAIN
QUERRIEN : Stéphane CADO, Patricia ECK
QUIMPERLÉ : Michaël QUERNEZ, Danièle KHA, Patrick TANGUY, Gérard JAMBOU, Pascale DOUINEAU, Marie-Madeleine BERGOT, Danièle BROCHU, Eric ALAGON, Eric SAINTILAN
RÉDÉNÉ : Yves BERNICOT (départ à 20h30), Leslie COLLINS
RIEC-SUR-BÉLON : Sébastien MIOSSEC, Aude MARSILLE (arrivée à 19h20-départ à 20h40), Vincent PENNOBER, Florence PENCHE
SAINT-THURIEN : Michel CHARPENTIER
SCAËR : Jean-Yves LE GOFF, Hélène LE BOURHIS, Robert RAOUL, Danielle LE GALL, Jean-François LE MAT
TRÉMÉVÉN : Monique CAUDAN, Jean-Claude QUENTEL

ABSENTS EXCUSES :

Jean-Luc EVENNOU (ARZANO), Annaïg GUIDOLLET (CLOHARS), Isabelle MOIGN (MOELAN), Michel FORGET (QUIMPERLE), Lorette ROBERT-ROCHER (REDENÉ)

POUVOIRS :

Jean-Luc EVENNOU (ARZANO) a donné pouvoir à Marie-Françoise LE ROCH (ARZANO)
 Annaïg GUIDOLLET (CLOHARS) a donné pouvoir à Denez DUIGOU (CLOHARS)
 Isabelle MOIGN (MOELAN) a donné pouvoir à Franck BERTHET (MOELAN)
 Michel FORGET (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Danièle KHA (QUIMPERLE)
 Yves BERNICOT (REDENE) a donné pouvoir à Marie-Françoise LE ROCH (ARZANO)
 Aude MARSILLE (RIEC) a donné pouvoir à Florence PENCHE (RIEC) jusqu'à 19h20, puis à partir de 20h40

DCC2022-057

VIE COURANTE
14- ENFANCE

ALSH et séjours jeunes : approbation des grilles tarifaires pour la période du 7 juillet 2022 au 5 juillet 2023 (annexe)

L'assemblée délibérante est invitée à approuver les propositions tarifaires suivantes relatives aux politiques communautaires Enfance Jeunesse pour la période du 7 juillet 2022 au 5 juillet 2023.

Il est proposé une augmentation de 3 % et ce, en conservant les tranches QF appliquées aux tarifs ALSH et séjours jeunes et une augmentation des arrhes jusqu'à présent jamais augmentés.

A ce titre, l'assemblée délibérante est invitée à :

- APPROUVER les grilles tarifaires des ALSH et séjours jeunes pour la période du 7 juillet 2022 au 5 juillet 2023 et à partir du 1^{er} mai 2022 pour les arrhes des séjours jeunes.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

- APPROUVE les grilles tarifaires des ALSH et séjours jeunes pour la période du 7 juillet 2022 au 5 juillet 2023 et à partir du 1^{er} mai 2022 pour les arrhes des séjours jeunes.

ADOPTÉ à l'unanimité,

ET ONT, les membres présents, signé après lecture

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Sébastien MIOSSEC



ALSH et séjours jeunes : approbation des grilles tarifaires pour la période du 7 juillet 2022 au 5 juillet 2023.

L'assemblée délibérante est invitée à approuver les propositions tarifaires suivantes relatives aux politiques communautaires Enfance Jeunesse pour la période du 7 juillet 2022 au 5 juillet 2023. Il est proposé une augmentation de 3 % et ce, en conservant les tranches QF appliquées aux tarifs ALSH et séjours jeunes et une augmentation des arrhes jusqu'à présent jamais augmentés.

ALSH

Grille tarifaire ALSH actuellement appliquée :

Tranches			Tarifs ALSH 2021-2022			
			Journée	½ journée avec repas*	½ journée sans repas*	Mini-camps par jour
1	0	650	6.25 €	4.10 €	2.05 €	10.35 €
2	651	800	9.80 €	6.85 €	3.45 €	16.45 €
3	801	1150	11.50 €	8.10 €	4.05 €	19.20 €
4	1151	1300	13.75 €	9.60 €	4.80 €	22.8 €
5	1301	1700	14.75 €	10.30 €	5.15 €	24.55 €
6	1701	Et +	15.20 €	10.50 €	5.25 €	25.05 €

Grille proposée :

Tranches			Tarifs ALSH 2022-2023			
			Journée	½ journée avec repas*	½ journée sans repas*	Mini-camps par jour
1	0	650	6.40 €	4.20 €	2.10 €	10.65 €
2	651	800	10.10 €	7.05 €	3.55 €	16.95 €
3	801	1150	11.85 €	8.35 €	4.15 €	19.75 €
4	1151	1300	14.15 €	9.90 €	4.95 €	23.50 €
5	1301	1700	15.20 €	10.60 €	5.30 €	25.30 €
6	1701	Et +	15.65 €	10.80 €	5.40 €	25.80 €

**Ce tarif pourra exceptionnellement être appliqué durant l'été si l'état physique ou psychique de l'enfant ne lui permet pas de fréquenter l'ALSH une journée entière (handicap, moins de 3 ans...).*

Il serait appliqué également aux enfants présentant des allergies alimentaires conséquentes, sur présentation d'un certificat médical dans la mesure où l'ALSH ne pourrait pas fournir de repas adapté.

- Un tarif semaine est appliqué pour une présence, de 5 jours consécutifs (du lundi au vendredi) : - 15 %
- Garderie (à partir de 18h) : 1€
- Les familles extérieures au territoire de Quimperlé Communauté se verront appliquer le tarif de la tranche 6.
- Associations : Abri côtier, CADA, Cent pour un toit, Emmaüs : tarif de la tranche 1.
- Assistants familiaux résidents sur le territoire de Quimperlé Communauté : tarif de la tranche 1 pour les enfants dont ils ont la garde, dans la limite de 30 jours par an.

Séjours jeunes

Grille tarifaire Séjours jeunes actuellement appliquée :

Tarifs séjours jeunes 2021 (tarif unique pour tous les séjours)				
	QF min	QF max	Prix par nuit	Prix pour 6 nuits
Tranche 1	0	650	25.55 €	153.30 €
Tranche 2	651	800	29.70 €	178.15€
Tranche 3	801	1150	33.75 €	202.40 €
Tranche 4	1151	1300	37.90 €	227.25 €
Tranche 5	1301	1700	39.90 €	239.35 €
Tranche 6	1701	Et +	41.90 €	251.50 €
Extérieur territoire			46.05 €	276.35 €

Grille proposée :

Tarifs séjours jeunes 2022 (tarif unique pour tous les séjours)				
	QF min	QF max	Prix par nuit	Prix pour 6 nuits
Tranche 1	0	650	26.30 €	157.80 €
Tranche 2	651	800	30.60 €	183.60 €
Tranche 3	801	1150	34.75 €	208.50 €
Tranche 4	1151	1300	39.05 €	234.30 €
Tranche 5	1301	1700	41.10 €	246.60 €
Tranche 6	1701	Et +	43.15 €	258.90 €
Extérieur territoire			47.45 €	284.70 €

Stages BD

Grille tarifaire Stages BD actuellement appliquée :

Tarifs Stage BD sans hébergement 2021				
	QF min	QF max	Prix par jour	Prix pour 5 jours
Tranche 1	0	650	11,20 €	55.75 €
Tranche 2	651	800	13,35 €	66.65 €
Tranche 3	801	1150	15.35 €	76.75 €
Tranche 4	1151	1300	17.35 €	86.85 €
Tranche 5	1301	1700	19.40 €	96.95 €
Tranche 6	1701	Et +	19.90 €	99.50 €
Extérieur territoire			22.50 €	112.60 €

Grille proposée :

Tarifs Stage BD sans hébergement 2022				
	QF min	QF max	Prix par jour	Prix pour 5 jours
Tranche 1	0	650	11,55 €	57.75 €
Tranche 2	651	800	13,75 €	68.75 €
Tranche 3	801	1150	15.80 €	79.00 €
Tranche 4	1151	1300	17.85 €	89.25 €
Tranche 5	1301	1700	20.00 €	100.00 €
Tranche 6	1701	Et +	20.50 €	102.50 €
Extérieur territoire			23.20 €	116.00 €

Arrhes

Actuellement appliqué

Arrhes séjours jeunes 2021	
De 5 à 7 jours	60,00 €
Stages BD sans Hébergement	20,00 €

Grille proposée :

Arrhes séjours jeunes 2022	
De 5 à 7 jours	80,00 €
Stages BD sans Hébergement	20,00 €

A ce titre, l'assemblée délibérante est invitée à :

- APPROUVER les grilles tarifaires des ALSH et séjours jeunes pour la période du 7 juillet 2022 au 5 juillet 2023 et à partir du 1^{er} mai 2022 pour les arrhes des séjours jeunes.